

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION 2020

à l'association

IMMIGRATION  
CANADA  
COOP



IMMIGRATION  
CANADA



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES  
CENTRES INTERNATIONAUX  
D'AIDE A L'IMMIGRATION  
AU CANADA**

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

## Préambule :

IMMIGRATION CANADA COOP est une association internationale d'aide à l'immigration au Canada. Les présentes conditions générales d'adhésion (ci-après désignées Conditions Générales d'Adhésion) s'appliquent aux Membres Adhérents à IMMIGRATION CANADA COOP. En acceptant les Conditions Générales d'Adhésion, le Membre Adhérent reconnaît avoir la capacité et le pouvoir de souscrire au bulletin d'adhésion et de respecter les Statuts et les Conditions Générales d'Adhésion de IMMIGRATION CANADA COOP. Les Conditions Générales d'Adhésion définissent les droits et obligations du Membre Adhérent et de IMMIGRATION CANADA COOP.

IMMIGRATION CANADA COOP se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Adhésion sous réserve d'en avertir le Membre Adhérent au plus tard 1 (un) mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales d'Adhésion, par simple mail. Dans le cadre des présentes Conditions Générales d'Adhésion, les termes suivants auront le sens défini ci-dessous :

- « Adhérent(s) » ou « Membre(s) » : désigne(nt) toutes les personnes qui bénéficient des services de IMMIGRATION CANADA COOP sans s'impliquer de façon active dans sa gestion, et à jour du paiement de la cotisation conformément aux Statuts de IMMIGRATION CANADA COOP ;
- « Bénévole(s) » désigne les personnes physiques ou morales composant IMMIGRATION CANADA COOP ;
- « Statuts » : désigne les statuts de IMMIGRATION CANADA COOP ;
- « Site Internet » : désigne le site Internet accessible à l'adresse suivante : <http://www.Immigration-canada.fr> ;
- « Numéro de membre » désigne l'identifiant sous lequel le Membre Adhérent peut accéder aux services de IMMIGRATION CANADA COOP ;

En cas d'éventuelle contradiction entre les Conditions Générales d'Adhésion et les Statuts, ces derniers priment.

## Article 1 – Objet :

IMMIGRATION CANADA COOP met à la disposition du Membre ses services d'information, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement opérationnel par téléphone et par e-mail, par l'intermédiaire de professionnels de l'immigration compétents, sérieux et honnêtes, référencés par IMMIGRATION CANADA COOP. Le Membre aura la possibilité de poser des questions dans les domaines suivants (liste indicative susceptible d'évolution) :

- Activités de conseils en droit de l'immigration individuel et collectif,
- contentieux et recours en immigration,
- Activités de conseils en immigration de la famille (contrat de mariage, changement de régime matrimonial, adoptions),

---

- Activités de conseils en création d'entreprise.

Les services de IMMIGRATION CANADA COOP sont accessibles aux horaires indiqués dans le site internet, par téléphone ou par mail en tout temps. Les réponses sont traitées par téléphone ou par mail selon le mode, Premier arrivé, premier servi. Le Membre bénéficie d'un accès au site Internet et aux publications électroniques de IMMIGRATION CANADA COOP.

**EN AUCUN CAS, L'ADHÉSION NE PEUT SERVIR A L'ASSISTANCE POUR LA CONSTITUTION D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION OU UN QUELCONQUE SUIVI DE DOSSIER.**

## **Article 2 – Formules :**

Les formules proposées dans le cadre de la souscription au service d'information et d'aide à la décision sont :

### **2.1 Niveau 1 :**

Accès aux services dans les domaines mentionnés à l'article 1er des Conditions Générales d'Adhésion, ainsi qu'aux services de documentation et de publications électroniques. La réponse à ses questions sera communiquée au Membre par téléphone, immédiatement ou dans un délai maximum de 48 (quarante-huit) heures à compter de la réception par le prestataire de la question.

### **2.2 Niveau 2 :**

Dans le cas où il ne serait pas possible d'apporter au Membre une réponse satisfaisante en Niveau 1, ou si le point soulevé par le Membre devait faire l'objet d'une étude personnalisée, ou si le membre souhaite une assistance pour le dépôt d'un dossier, celui-ci sera redirigé vers un professionnel référencé par IMMIGRATION CANADA COOP qui lui proposera une consultation personnelle si sa déontologie lui permet. Dans ce cas, le professionnel fixera lui-même le tarif de son étude ou de sa consultation conformément aux règles déontologiques applicables à sa profession après en avoir préalablement informé le Membre. En tout état de cause, les services réalisés dans le cadre du niveau 2 ne sont pas inclus dans le montant de la cotisation annuelle de base versée par le Membre Adhérent.

## **Article 3 - Droit d'utilisation de la documentation :**

Le Membre Adhérent bénéficie sur la documentation visée aux articles 1 et 2 et sur les réponses écrites de IMMIGRATION CANADA COOP d'un droit d'utilisation non-exclusif pour ses besoins propres et à usage interne. Tous les produits adressés au Membre Adhérent sont protégés par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Tous droits de reproduction, représentation et exploitation sont réservés. En aucun cas, les informations ou produits délivrés sur tous supports, consultés sur l'extranet ou le cas échéant sur un bureau virtuel, ne peuvent être communiqués, dupliqués ou cédés à titre gracieux ou payant à un tiers. Les œuvres protégées pour lesquelles IMMIGRATION CANADA COOP a une autorisation de reproduction ne peuvent être à nouveau reproduites par le Membre

---

Adhérent sans l'autorisation préalable de IMMIGRATION CANADA COOP. Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre du contrefacteur. En cas d'infraction aux droits de propriété intellectuelle par le Membre, IMMIGRATION CANADA COOP ne saurait être tenue pour responsable de cette infraction. Le Membre Adhérent s'engage à indemniser IMMIGRATION CANADA COOP de tous dommages, pertes et dépenses liés à une infraction aux droits de propriété intellectuelle. En pareille situation, l'adhésion du membre cesse dès la découverte de la contrefaçon par IMMIGRATION CANADA COOP, sans que le membre ne puisse prétendre à un remboursement quelconque de quelque nature que ce soit.

**Article 4 - Responsabilité de IMMIGRATION CANADA COOP :**

IMMIGRATION CANADA COOP fait ses meilleurs efforts pour sélectionner des sources fiables et pertinentes pour réaliser ses veilles. Cependant, le contenu disponible via le site internet tiers n'engage que son auteur ou celui qui l'a émis, le contrôle de ces sources échappe à IMMIGRATION CANADA COOP. En conséquence, IMMIGRATION CANADA COOP ne saurait être tenue pour responsable des contenus qu'elle n'a pas directement créés ou produits et notamment de leur véracité, de leur pertinence ou de toute erreur ou omission qu'ils pourraient comporter. IMMIGRATION CANADA COOP ne saurait être tenue responsable de quelque dommage que ce soit qui pourrait en résulter. IMMIGRATION CANADA COOP ne garantit pas le bon fonctionnement et l'accessibilité des sites internet tiers hébergeant le contenu accessible via son Site Internet. IMMIGRATION CANADA COOP n'engage pas sa responsabilité du fait des réponses et / ou informations communiquées par le professionnel référencé au Membre, UNIQUEMENT.

**Article 5 - Responsabilité du Membre :**

Le Site Internet propose des liens vers d'autres sites internet tiers disposant de leurs propres notices légales et conditions d'utilisation. Il est de la responsabilité du Membre Adhérent de les consulter et de veiller à leur respect par les utilisateurs. Le Membre s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle des éditeurs des sites internet tiers proposés par IMMIGRATION CANADA COOP notamment en s'interdisant toute communication, reproduction, divulgation ou cession non autorisée des sources liées. Le Membre s'engage à respecter et faire respecter tout accès sécurisé, et plus généralement de ne pas entraver ou perturber l'accès et le fonctionnement des services et des moyens techniques correspondant. Le Membre est seul responsable de l'utilisation faite à partir de son compte des sources disponibles via le Site Internet. En particulier, l'usage des informations, messages ou données de toute nature disponible par l'intermédiaire du Site Internet relève de sa seule responsabilité. Les décisions que le Membre seraient amenées à prendre en considération de celles-ci ne sauraient engager d'autre responsabilité que la sienne propre. Le Membre sera tenu pour responsable à l'égard de IMMIGRATION CANADA COOP et de tout tiers, de tout dommage direct ou indirect qu'elle qu'en soit la nature, causé par un manquement à ses engagements vis-à-vis de IMMIGRATION CANADA COOP. En conséquence, le Membre s'engage à garantir IMMIGRATION CANADA COOP contre tout recours et toute condamnation de ce chef. Le Membre accepte de se

---

soumettre à toutes mesures mise en œuvre par IMMIGRATION CANADA COOP en application du droit en vigueur.

**Article 6 - Conditions d'utilisation des services :**

Le service d'information et d'aide à la décision et le service de veille sont strictement réservés aux Membres lesquels sont titulaires d'un Numéro de membre. Le Membre est seul responsable de tout usage qui pourrait être fait à partir du Numéro de membre qui lui est attribué. Il s'engage à informer IMMIGRATION CANADA COOP de toute utilisation non autorisée du Numéro de membre. IMMIGRATION CANADA COOP ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou dommage en résultant. Dans les cas où IMMIGRATION CANADA COOP constate que l'utilisation des services - sous le Numéro de membre - provient de personnes non accréditées, IMMIGRATION CANADA COOP se réserve le droit d'attribuer un nouveau Numéro de membre et de doubler le montant de l'adhésion pour les périodes écoulées et à venir. Dans ce dernier cas, IMMIGRATION CANADA COOP informera le Membre par courriel 15 (quinze) jours avant l'attribution de son nouveau Numéro de membre. En cas de perte de la qualité de Membre, quelle qu'en soit la cause, l'accès aux services de IMMIGRATION CANADA COOP lui sera bloqué immédiatement, sans préavis.

**Article 7 - Cotisation et mode de règlement :**

Le montant de la cotisation d'adhésion à IMMIGRATION CANADA COOP est voté chaque année par le conseil d'administration. Pour l'année 2020/2021, l'adhésion annuelle est fixée à la somme de 350 (Trois cent cinquante) euros H.T., payable comptant et d'avance, et pour la première fois à la date d'effet du bulletin d'adhésion souscrit par le Membre. Le paiement de la cotisation est effectué par paiement en ligne ou virement bancaire. Tout retard de versement de la cotisation à son renouvellement éventuel avant la date anniversaire dans le délai imparti entraînera soit la suspension des services, soit la radiation du Membre, tel qu'il en sera décidé par le conseil d'administration.

**Article 8 - Durée de l'adhésion :**

La présente adhésion est conclue pour une durée minimale d'un an à compter de la date d'effet mentionnée dans le bulletin d'adhésion, et tacitement renouvelée par période identique. À défaut de date d'effet mentionnée dans le bulletin d'adhésion, à IMMIGRATION CANADA COOP, l'adhésion prend effet à la date de paiement effectif. L'adhésion peut être résiliée par IMMIGRATION CANADA COOP ou par le Membre par mail 2 (deux) mois avant le renouvellement tacite de l'adhésion.

**Article 9 - Suspension des services :**

Le défaut de paiement dans les délais de toute somme due par le Membre au titre des services fournis par IMMIGRATION CANADA COOP ou toute utilisation abusive ou frauduleuse des dits services par le Membre entraîne de facto, la suspension des services sans préavis. Pour la durée de la suspension, le Membre devra verser à IMMIGRATION CANADA COOP à titre d'indemnité une somme égale à 50% (cinquante pour cent) du montant annuel de la cotisation ainsi qu'une somme forfaitaire de 20 (vingt)



---

euros au titre des frais de gestion. La résiliation de l'adhésion du Membre sera notifiée par IMMIGRATION CANADA COOP par simple mail prenant effet de plein droit à la date d'envoi dudit mail.

**Article 10 - Révision de la cotisation d'adhésion :**

Le montant de la cotisation est révisé de plein droit chaque année par le conseil d'administration, conformément aux dispositions des Statuts de IMMIGRATION CANADA COOP.

**Article 11 - Confidentialité et responsabilité :**

Tous les renseignements, informations, veilles et envois documentaires de quelque nature qu'ils soient, sont communiqués au Membre pour son usage strictement personnel et à usage interne, Il est expressément interdit de les délivrer ou d'en délivrer copie, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers. IMMIGRATION CANADA COOP s'engage à garder confidentiels et à ne pas divulguer aux tiers les échanges, de quelque nature et forme qu'ils soient, intervenus pour les besoins ou à l'occasion des services réalisés dans le cadre de l'adhésion. Chaque personne accréditée pour un même abonnement, dans le cadre des dossiers de famille, n'est pas un tiers au sens de la présente clause. Ces derniers n'ont pas la possibilité de demander la confidentialité dans le cadre d'une question. Afin de pouvoir communiquer au Membre qui le demande un relevé d'appels, ce dernier accepte que IMMIGRATION CANADA COOP établisse la liste des domaines sollicités et en mesure l'utilisation. Le relevé est mis à la disposition du signataire du bulletin d'adhésion. Pour l'accomplissement de ses diligences et services, IMMIGRATION CANADA COOP s'engage à répondre aux questions de manière professionnelle et dans les règles de l'art en la matière. IMMIGRATION CANADA COOP n'est soumise qu'à une obligation de moyens et en aucun cas de résultats. IMMIGRATION CANADA COOP ne pourra être tenu responsable, envers le Membre, de tous préjudices directs ou indirects (et notamment préjudice personnel ou commercial, perte d'image, coût d'exploitation supplémentaire, perte de clientèle etc.), En toute hypothèse, le montant total de la responsabilité de IMMIGRATION CANADA COOP envers le Membre au titre de la présente adhésion ne pourra, en aucune manière, excéder le montant total de la cotisation effectivement versée à IMMIGRATION CANADA COOP par le Membre Adhérent au cours des 6 (six) derniers mois avant la survenance du fait générateur de la responsabilité de IMMIGRATION CANADA COOP et ce, quel que soit le fondement de cette responsabilité.

**Article 12 - Cession de l'adhésion :**

**12.1 Transmission de l'adhésion :**

L'adhésion ne pourra en aucun cas être cédée à un tiers à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, à titre onéreux ou à titre gratuit sauf accord express de IMMIGRATION CANADA COOP.

**12.2 Séparation des familles :**

Dans le cas de séparation des familles en cas de divorce ou de séparation de couple, l'adhésion cesse à

---

l'instant où IMMIGRATION CANADA COOP aura eu connaissance de l'état de séparation. Aucun remboursement de la cotisation versé ne sera dû en pareille situation et tous les montants versés resteront acquis à IMMIGRATION CANADA COOP.

**Article 13 - Propriété intellectuelle :**

Conformément à la réglementation et au présent règlement, la reproduction ou l'usage de la marque « IMMIGRATION CANADA COOP » ainsi que le logo sont interdits. L'ensemble des éléments du Site Internet (charte graphique, contenu, bases de données, textes, images etc....) appartient exclusivement et/ou sont réservés à IMMIGRATION CANADA COOP.

**Article 14 - Force majeure et empêchements :**

Si par suite d'un cas de force majeure IMMIGRATION CANADA COOP ne peut plus fournir ses services, leur exécution est suspendue pendant le temps où celle-ci se trouve dans l'impossibilité d'assurer ses obligations. Dès que l'effet de l'empêchement dû à la force majeure vient à cesser, les services reprennent pour la durée restant à courir au moment de la suspension. IMMIGRATION CANADA COOP et le Membre conviennent que doivent être considérés comme force majeure, à l'exclusion de tout autre événement :

- La guerre, l'émeute, les actes de piraterie et explosions d'engins,
- Toutes épidémies ou pandémies régionales, nationales ou internationales,
- Les catastrophes naturelles, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif réglementaire apportant des restrictions à l'exercice de l'activité de IMMIGRATION CANADA COOP, Toutes perturbations du réseau téléphonique ou Internet indépendantes de la volonté de IMMIGRATION CANADA COOP,
- Et plus généralement, tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur à IMMIGRATION CANADA COOP.

**Article 15 - Professionnels référencés :**

Les services proposés par l'adhésion sont réalisés par des professionnels référencés par IMMIGRATION CANADA COOP et par elle seule, sans que le membre ne puisse s'y opposer d'une quelconque manière. L'identité des professionnels référencés n'est pas dévoilée aux membres. IMMIGRATION CANADA COOP se réserve toutes possibilités de changer ses références à sa guise en tout temps sans que le membre ne puisse s'y opposer d'une quelconque manière.

**Article 16 - Références :**

Le Membre Adhérent autorise IMMIGRATION CANADA COOP à citer son nom à titre de référence à l'attention de ses prospects ou futurs Membres.

**Article 17 - Traitements automatisés :**

---

Les données personnelles recueillies auprès des Membres sont collectées pour répondre à des fins statistiques, comptable et de gestion des demandes. Le Membre reconnaît être informé du fait que de telles informations peuvent donner lieu de sa part à l'exercice des droits d'accès, de communication et de rectification auprès de IMMIGRATION CANADA COOP. Les données collectées peuvent également être utilisées à des fins de prospection ou peuvent faire l'objet d'une cession à des entités tierces de IMMIGRATION CANADA COOP. Les Membres Adhérents peuvent s'y opposer en écrivant à IMMIGRATION CANADA COOP.

**Article 18 - Invalidité :**

Si l'un quelconque des articles des Conditions Générales d'Adhésion se révèle nul ou insusceptible d'exécution :

- la validité des autres articles n'est en aucune manière affectée et le Membre et/ou IMMIGRATION CANADA COOP ne peu(ven)t réclamer de dommages et intérêts du seul fait d'une telle nullité ou impossibilité d'exécution,
- IMMIGRATION CANADA COOP et le Membre négocient de bonne foi afin de remplacer l'article en question par un article valable aussi proche de leur commune intention que l'article nul ou insusceptible d'exécution vise à protéger.

**Article 19 - Loi applicable, différend, attribution de compétence :**

Le droit applicable aux présentes Conditions Générales d'Adhésion est le droit français. IMMIGRATION CANADA COOP et le Membre déclarent leur intention de chercher une solution amiable à toute difficulté qui pourrait surgir à propos de l'application et/ou de l'interprétation des présentes Conditions Générales d'Adhésion. A défaut, tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.